

LA PFR DEMYSTIFIÉE

Pour la 1ère fois en 2011, la PFR s'applique aux secrétaires administratifs. L'administration a diffusé le 19 juillet 2011 la circulaire d'application.

La Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) est un dispositif indemnitaire qui se substitue aux différentes primes servies aux corps des SAE, des contrôleurs des transports terrestres et des contrôleurs des affaires maritimes. La PFR comprend deux parts cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre par l'application de coefficients multiplicateurs

à un taux de référence.

Elle se substitue à :

- l'IFTS (indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires)
- l'IAT (indemnité d'administration et de technicité)
- la Prime de rendement de l'administration centrale
- la Prime informatique

Le versement et l'attribution de la NBI sont maintenus.

Taux de référence du point de part Fonction et de résultat:

Grades	ADMINISTRATION CENTRALE			SERVICES DECONCENTRES		
	Prime de fonction (1 à 6)	Prime de résultat (0 à 6)	Plafond	Prime de fonction (1 à 6)	Prime de résultat (0 à 6)	Plafond
Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle	1 850 €	850 €	16 200 €	1 550 €	700 €	13 500 €
Secrétaire Administratif de classe supérieure	1 750 €	800 €	15 300 €	1 450 €	650 €	12 600 €
Secrétaire Administratif de classe normale	1 650 €	750 €	14 400 €	1 350 €	600 €	11 700 €

Le principe de la PFR :

La PFR se décompose en deux parties.

• la part fonction (F) : liée aux fonctions dont le coefficient varie de 3,2 à 4,2 pour les services déconcentrés, et, de 3,3 à 4,3 pour l'administration centrale. Ces coefficients correspondent à la cotation du poste occupé. Il tient compte des responsabilités, du niveau d'expertise et

des sujétions liées aux fonctions exercées. Cette part F a vocation à rester stable tant que l'agent occupe les mêmes fonctions, sauf si les attributions évoluent dans des proportions conséquentes. Le coefficient est augmenté de 0,5 pour les agents affectés en Ile de France et de 2,5 pour les agents percevant la prime informatique.

• La part résultat (R) : modulable de 1,5 à 4,5 pour tenir compte de la performance et

de la manière de servir de l'agent. Cette part est adossée aux entretiens professionnels.

Comment fonctionne la PFR :

L'administration garantit pour 2011 avec le passage à la PFR, le maintien du

régime indemnitaire 2010 majoré de 350 €

La PFR est mensualisée (1/12^{ème} de la part Fonctions et 1/12^{ème} de la part résultats)

La part F :

Une grille de cotation des postes à été élaborée.

Libellés types	Exemples fonction	Coefficient 2011	Coefficient 2012
* Responsable d'une entité de niveau 1 * Chargé de mission rattaché au niveau de la direction * Expert (comité de domaine)	* Chef de bureau (administration générale, urbanisme, logement, affaires maritimes...) * Chef d'antenne géographique de contrôle des transports terrestres * Responsable d'unité transports terrestres * Chef de projet formation en CVRH ou PSI * Adjoint commandant PAM * Responsable ULAM * Conseiller de gestion ou de communication rattaché à la direction * Adjoint du responsable d'une unité territoriale de 10 agents * Adjoint plate-forme Chorus ou PSI (GA/Paye) * Expert	4,2	4,5
* Adjoint au responsable d'une entité de niveau 1 * Responsable d'un pôle ou d'une unité intermédiaire au sein d'une entité de niveau 1 * Agents rattachés à une entité supérieure à 1 * Spécialiste (comité de domaine) * Chargé de contrôle (transports terrestres, sécurité des navires, PCME) * Affectation sur patrouilleur * Assistant de direction	* Adjoint au chef de bureau (administration générale, urbanisme, logement, affaires maritimes, contrôle transports terrestres...) * Responsable de pôle (administration générale, urbanisme, logement, affaires maritimes) * Responsable de pôle CHORUS * Chargé du contrôle des transports terrestres * Chargé d'inspection de la sécurité des navires * Chargé du contrôle PCME * Contrôleur affecté au patrouilleur * animateur hygiène et sécurité * Chargé de mission à enjeux * Spécialiste * Assistant de direction	3,7	4,0
* Agents rattachés à une entité de niveau 1 * Assistant	* Assistant (niveau inférieur à la direction) * Chargé de gestion, d'études, de mission (administration générale, urbanisme, logement, affaires maritimes...)	3,2	3,5
Corps concernés (PFR B) - SA (secrétaires administratifs) - CTT (contrôleurs des transports terrestres) - CAM (contrôleurs des affaires maritimes)			

L'administration s'est engagée pour 2012 (paye de janvier ou février 2012) à augmenter l'ensemble des coefficients fonctions à savoir:

•+ 0,3 pour les postes rattachés à la grille de services déconcentrés

•+ 0,2 pour les postes rattachés à la grille d'administration centrale

Pour **FORCE OUVRIERE**, la part Fonction casse la hiérarchie des corps et des grades en profilant chaque poste de travail. La cotation de poste fait voler en éclat toutes les garanties collectives. Elle individualise les rémunérations. L'égalité de traitement est également rompue. A grade égal, selon le poste, la

rémunération s'en ressentira: jusqu'à + ou - un point de part fonction soit 1350 €/an (112,5€/mois) pour les SACN à 1550 €/an (129 €/mois) pour les SACE.

Cette cotation doit être présentée en comité technique paritaire du service et être fidèle à la grille définie au niveau national. N'hésitez pas à contacter vos représentants FORCE OUVRIERE locaux.

La part R:

Le coefficient résultat est compris dans la fourchette de 1,50 à 4,50.

C'est le service au sein duquel l'agent est affecté à la date du 1er mai 2011 qui doit procéder à l'harmonisation de sa part

résultat.

Pour l'année 2011, à partir du montant de référence indemnitaire 2010 (+ un complément de 350 €) et compte tenu de la part fonctions correspondants aux fonctions tenus, un coefficient de résultats minimum sera calculé. Ensuite, au regard des éléments d'évaluation de l'agent, il sera procédé à l'harmonisation pour fixer les coefficients de résultats définitifs (sur la base de d'un coefficient moyen supplémentaire de 150 €)

Cette part « R » est liée à la

		Part Fonction		Part Résultats		Montant	Montant total PFR	Montant mensuel
		Coefficient	Montant	Calculée	retenue			
Montant 2010	5 310,00 €	4,2	5 670,00 €	0	1,5	900,00 €	6 570,00 €	547,50 €
Complément 2011	350,00 €	3,7	4 995,00 €	1,1	1,5	900,00 €	5 895,00 €	491,25 €
Total	5 660,00 €	3,2	4 320,00 €	2,23	2,23	1 338,00 €	5 658,00 €	471,50 €

SACS

		Part Fonction		Part Résultats		Montant	Montant total PFR	Montant mensuel
		Coefficient	Montant	Calculée	retenue			
Montant 2010	5 795,00 €	4,2	6 090,00 €	0,9	1,5	975,00 €	7 065,00 €	588,75 €
Complément 2011	350,00 €	3,7	5 365,00 €	1,2	1,5	975,00 €	6 340,00 €	528,75 €
Total	6 145,00 €	3,2	4 640,00 €	2,31	2,31	1 505,00 €	6 145,00 €	512,08 €

SACE

		Part Fonction		Part Résultats		Montant	Montant total PFR	Montant mensuel
		Coefficient	Montant	Calculée	retenue			
Montant 2010	6 160,00 €	4,2	6 510,00 €	0	1,5	1 050,00 €	7 560,00 €	630,00 €
Complément 2011	350,00 €	3,7	5 735,00 €	1,1	1,5	1 050,00 €	6 785,00 €	565,41 €
Total	6 510,00 €	3,2	4 960,00 €	2,21	2,21	1 550,00 €	6 510,00 €	542,50 €

Après ce calcul, les chefs de services au regard des entretiens professionnels, pourront présenter des propositions d'évolution de coefficient de résultat.

En moyenne, une augmentation de + 0.25 sur le barème "résultats" des services déconcentrés et + 0.2 sur le barème "résultats" de l'administration centrale pourra être attribuée.

Commentaires FORCE OUVRIERE :

Comme indiqué, il s'agit d'une augmentation moyenne, puisque certains agents n'auront pas d'augmentation et que d'autres pourront avoir jusqu'à 1 point d'augmentation sur la part résultats. L'injustice liée à la PFR commence dès 2011 !!

Ainsi, le montant maximal d'augmentation peut varier entre **0 € et 850 €** pour les

performance, aux résultats individuels et à la manière de servir de l'agent. Ainsi, la modulation intègre, l'atteinte ou non par l'agent des objectifs qui lui ont été fixés lors de l'entretien professionnel.

Pour **FORCE OUVRIERE**, cette part « au mérite », qui compte pour 30 % du montant total de la PFR, est basée sur l'arbitraire, les appréciations subjectives, et/ou, sur la capacité à plaire ou non à son supérieur hiérarchique. Il n'y a pas de réels critères objectifs!

SA d'administration centrale et de **0 € à 700 €** pour les SA des services déconcentrés.

Avec le principe de la part résultats, la fixation de la rémunération va dépendre de plus en plus de l'employeur de proximité et de l'évaluateur".

Modalités de gestion de la PFR:

- lors d'une mutation: la part fonction doit être ajusté sur la cotation de poste occupé par l'agent à la date figurant sur l'arrêté de mobilité, la part résultat attribué à l'agent sur son précédent poste doit être maintenue.
- En cas de promotion: la date de nomination au nouveau grade est celle prise en considération pour le calcul de la PFR, la part Fonction sera celle du poste occupé par l'agent avec le nouveau barème, le

